



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Remplace la date 10-févr.-2023

Date de révision 30-juil.-2026
Numéro de révision 1.02

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Forme Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes

Autres moyens d'identification

Substance/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler. Bâtiment et travaux de construction.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik GmbH
Industriestrasse 3 – 11
33829 Borgholzhausen, Germany
Tel: +49 (0) 5425 / 801 0
Fax: +49 (0) 5425 / 801 140

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence
Europe 112
Belgique Centre Antipoisons Belge: +32 (0) 70 24 52 45
Luxembourg Centre Antipoisons : +352 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Irritation respiratoire.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Ciment gris (réduit en Chrome VI)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Remplace la date 10-févr.-2023

Date de révision 30-juil.-2026
Numéro de révision 1.02



Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P261 - Éviter de respirer les poussières
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires
Produit de ciment dans lequel la teneur en chrome VI a été réduite à moins de 0,0002 % par un agent réducteur (par rapport à la masse sèche totale). En cas de stockage incorrect (l'humidité pénètre dans le produit) ou en cas de dépassement du temps limite de stockage, le réducteur de chromate contenu dans le ciment/liant peut prématurément perdre de son efficacité, et un effet de sensibilisation peut être déclenché par le ciment/liant en cas de contact avec la peau (H317 ou EUH203).

2.3. Autres dangers

Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon. Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. La matière devient extrêmement glissante lorsqu'elle est humide.

PBT & vPvB
Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.
Informations relatives aux perturbateurs endocriniens
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistre	Numéros CE (Numéro	Classification selon le règlement (CE)	Limite de concentration	Facteur M	Facteur M (long	Notes
--------------	---------------	------------------------	-----------------------	---	----------------------------	--------------	--------------------	-------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Remplace la date 10-févr.-2023

Date de révision 30-juil.-2026
Numéro de révision 1.02

		nt REACH	index)	n° 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		terme)	
Silice cristalline 14808-60-7	40 - <80	[5]	238-878-4	[B]	-	-	-	-
Ciment gris (réduit en Chrome VI) 65997-15-1	>25 - <40	[5]	266-043-4	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335)	-	-	-	-
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	0.1 - <1	01-2119475151-45-XXXX	215-137-3	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335)	-	-	-	-
Poussières de Ciment Portland 68475-76-3	0.1 - <0.5	01-2119486767-17-XXXX	270-659-9	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335)	-	-	-	-
Calcium diformate 544-17-2	0.1 - <0.5	01-2119486476-24-XXXX	208-863-7	Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-	-
Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7	0.1 - <0.3	[5]	238-878-4	STOT RE 1 (H372)	-	-	-	-

NOTE [5] – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(b) et de l'annexe V de REACH

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Silice cristalline	238-878-4	14808-60-7	-	-	-	-	-
Ciment gris (réduit en Chrome VI)	266-043-4	65997-15-1	-	-	-	-	-
Calcium (hydroxyde de)	215-137-3	1305-62-0	-	-	-	-	-
Poussières de Ciment Portland	270-659-9	68475-76-3	-	-	-	-	-
Calcium diformate	208-863-7	544-17-2	-	-	-	-	-
Silice cristalline (fraction fine)	238-878-4	14808-60-7	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Remplace la date 10-févr.-2023

Date de révision 30-juil.-2026
Numéro de révision 1.02

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.
Contact avec la peau	Éliminer immédiatement la matière de la peau. Rincer immédiatement au savon et à grande eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Provoque de graves lésions des yeux. Irritant pour la peau. L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon. Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons.
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Aucune information disponible.
-----------------	--------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.
---	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter toute génération de poussières. Ne pas respirer les poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
---------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Remplace la date 10-févr.-2023

Date de révision 30-juil.-2026
Numéro de révision 1.02

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Prévenir la formation de nuages de poussières.

Méthodes de nettoyage Porter un équipement de protection individuelle (EPI) adapté). Pelleter ou balayer précautionneusement la matière déversée et la placer dans un récipient adapté. Éviter toute génération de poussières. Traiter les résidus de mortier pour les laisser durcir, avant de les recycler ou de les éliminer conformément aux exigences applicables.

Prévention des dangers secondaires Recueillir l'eau de nettoyage des outils et la réutiliser ou la jeter dans les systèmes d'égouts locaux. Ne pas renverser ni jeter l'eau de nettoyage dans la nature.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter toute génération de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Ne pas respirer les poussières. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger de l'humidité. Conserver l'emballage sec et bien fermé pour prévenir toute contamination et absorption d'humidité. Pour les ciments traités avec un agent de réduction Cr (VI), l'efficacité de l'agent de réduction diminue avec le temps et s'il n'est pas stocké de manière appropriée. Après absorption d'humidité ou excéder la durée de stockage, l'agent réducteur pour le chromate perdra son efficacité et la sensibilisation par contact avec la peau peut se produire. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Bâtiment et travaux de construction. Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Remplace la date 10-févr.-2023

Date de révision 30-juil.-2026
Numéro de révision 1.02

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne (directives 98/24/CE et 2004/37/CE)	Belgique	Luxembourg (A-N°684)
Silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³ ;	TWA: 0.05 mg/m ³ C	TWA: 0.1 mg/m ³ ;
Ciment gris (réduit en Chrome VI) 65997-15-1	-	TWA: 1 mg/m ³	-
Calcium (carbonate de) 1317-65-3	-	TWA: 10 mg/m ³	-
Poussières RR-12364-8	-	TWA: 3 mg/m ³ Fraction alvéolaire TWA: 10 mg/m ³ Fraction inhalable	-
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA: 1 mg/m ³ ; respirable fraction STEL: 4 mg/m ³ ; respirable fraction	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ ; alveolar fraction STEL: 4 mg/m ³ ;
Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³ ;	TWA: 0.05 mg/m ³ C	TWA: 0.1 mg/m ³ ;

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Silice cristalline (14808-60-7)			
Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	4 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	1 mg/m ³	

Calcium diformate (544-17-2)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	337 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	337 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Cutané(e)	16.7	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	4780 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Cutané(e)	16.7 mg/cm ²	
travailleur	Cutané(e)	4780 mg/kg pc/jour	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Remplace la date 10-févr.-2023

Date de révision 30-juil.-2026
Numéro de révision 1.02

À long terme Effets systémiques sur la santé			
---	--	--	--

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	4 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	1 mg/m ³	

Calcium diformate (544-17-2)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	23.9 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Cutané(e)	8.3 mg/cm ²	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	2390 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Cutané(e)	8.3 mg/cm ²	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	2390 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	83.2 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	83.2 mg/m ³	

Silice cristalline (fraction fine) (14808-60-7)

Concentration prévisible sans effet
(PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.49 mg/L
Eau de mer	0.32 mg/L
Usine de traitement des eaux usées	3 mg/L
Terrestre	1080 mg/kg de masse sèche

Calcium diformate (544-17-2)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	2 mg/L
Eau douce – intermittent	10
Sédiments d'eau douce	13.4 mg/kg de masse sèche
Eau de mer	0.2
Sédiments marins	1.34

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Remplace la date 10-févr.-2023

Date de révision 30-juil.-2026
Numéro de révision 1.02

Silice cristalline (fraction fine) (14808-60-7)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection. Écran de protection faciale. Lunettes de sécurité étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166

Protection des mains Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Épaisseur des gants > 0.7mm. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Types de gants de protection inappropriés: Cuir, Gants jetables. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Éviter toute génération de poussières. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Dispositif de filtration des particules (DIN EN 143).

Type de filtre recommandé : Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type P2/P3 ou plus efficace.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide
Aspect Poudre
Couleur Gris
Odeur Caractéristique. Léger/légère.

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	non applicable
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	non applicable
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	
pH (en solution aqueuse)	> 11	solution (75 %)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	non applicable
Viscosité dynamique	.	non applicable
Hydrosolubilité	Négligeable. Les produits base ciment qui réagissent et se solidifient au contact de l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	.	non applicable
Densité relative	Aucune donnée disponible	
Masse volumique apparente	ca. 1.4 g/cm ³	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Remplace la date 10-févr.-2023

Date de révision 30-juil.-2026
Numéro de révision 1.02

Densité de vapeur Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules
Granulométrie Aucune information disponible
Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) 100
Point de ramollissement non applicable
Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible . non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Conserver à l'écart des matières incompatibles. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts
mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges
électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions
dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Acides. Aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition
dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation de poussières à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Remplace la date 10-févr.-2023

Date de révision 30-juil.-2026
Numéro de révision 1.02

concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) >5 mg/L
ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/L

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Silice cristalline	>2000 mg/kg (Rattus)	-	-
Ciment gris (réduit en Chrome VI)	-	>2000 Kg/mg (Lapin)	>5 g/m ³ (Rattus)
Calcium (hydroxyde de)	=7340 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2500 mg/kg bw (OECD 402, Oryctolagus cuniculus)	> 6.04604 mg/L (Rat) 4 h
Poussières de Ciment Portland	-	LD5 >= 2000 mg/kg (Rat) OECD 402	> 6.04604 mg/L (Rat) 4 h
Calcium diformate	=2650 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 402	-
Silice cristalline (fraction fine)	>2000 mg/kg (Rattus)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			irritant

Silice cristalline (fraction fine) (14808-60-7)					
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures.					

Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Remplace la date 10-févr.-2023

Date de révision 30-juil.-2026
Numéro de révision 1.02

	Lapin	œil			Lésions oculaires
--	-------	-----	--	--	-------------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	EC50 = 184.57 g/ml (72Hr)	LC50: =160mg/L (96h, Gambusia affinis)	-	EC50 = 49.1 g/ml (48 hr)		
Calcium diformate 544-17-2	RC50 (72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)	LC50: >=1000mg/L (96h, Brachydanio rerio)	-	EC50 (48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna) EPA-660/3-75-009		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Remplace la date 10-févr.-2023

Date de révision 30-juil.-2026
Numéro de révision 1.02

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Calcium (hydroxyde de)	Pas de PBT/vPvB
Poussières de Ciment Portland	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Calcium diformate	Pas de PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien dans l'environnement D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.
Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets 17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03
10 13 06 fines et poussières (sauf rubriques 10 13 12 et 10 13 13)
Le produit polymérisé peut être traité comme déchet de construction. Dans la gestion de grandes quantités, consulter les autorités locales et la société d'élimination de déchets locale
10 13 14 déchets et boues de béton

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Remplace la date 10-févr.-2023

Date de révision 30-juil.-2026
Numéro de révision 1.02

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Remplace la date 10-févr.-2023

Date de révision 30-juil.-2026
Numéro de révision 1.02

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéros CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Ciment gris (réduit en Chrome VI)	65997-15-1	47

47 Si le produit est fourni avec un agent réducteur, le packaging doit indiquer les conditions de stockage et la période de stockage maximale afin de garantir une activité suffisante de l'agent réducteur pour un maintien du taux de chrome VI en solution inférieur à 2mg/kg.

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non applicable

Loi sur les polluants organiques persistants (UE) 2019/1021
non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
non applicable

Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)
Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Remplace la date 10-févr.-2023

Date de révision 30-juil.-2026
Numéro de révision 1.02

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC: Catalogue européen des déchets
LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IATA: Association internationale du transport aérien
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)
Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis (NIOSH)
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 30-juil.-2026

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 3 4 6 12 15

Conseil en matière de formation Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX FLEXMÖRTEL
Remplace la date 10-févr.-2023

Date de révision 30-juil.-2026
Numéro de révision 1.02

opérateurs est requis par la loi

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité